

**Délibération N° 2018-04**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 janvier 2018,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014, modifiés par la délibération N°2018-06,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 octobre 2017**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2017 incluant les modifications demandées en séance.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 16  
Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 29 janvier 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER

UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON  
ACADEMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.